

Formulaire de demande de Co-financement
A renvoyer à l'adresse ppecf.comifac@gmail.com



à travers la KFW



PARTIE I

1. COORDONNEES DU CANDIDAT

| | |
|---------------------------------|--|
| Nom de l'organisation / société | Rougier Gabon |
| Nom du contact | Eric Chézeaux |
| Adresse | BP 130 Immeuble « Le Narval » Tahiti « Gué Gué » Libreville Gabon |
| Téléphone | 00241 77 86 19 26 |
| Fax : | |
| E-mail : | CHEZEAUX@groupe-rougier.com |

| | |
|---------------------------------|---------------------------|
| Nom de l'organisation / société | SOMIVAB |
| Nom du contact | Emilie Morin |
| Adresse | BP 3893 Libreville, Gabon |
| Téléphone | 00241 061 00 46 98 |
| Fax : | |
| E-mail : | e.morin@somivab.com |

2. TITRE DE L'INTERVENTION PROPOSEE

Brigade faune mixte dans et autour des concessions forestières de Ogooué-Ivindo (Rougier Gabon) et de CFA/GSEZ (gérées et exploitées par SOMIVAB)¹.

3. STATUT INSTITUTIONNEL ET JURIDIQUE DU CANDIDAT

¹ SOMIVAB a signé un partenariat avec GSEZ et exploitera pour eux les CFAD Mvoun (ancien FOREEX) et Kouye et Touro (ancien GRAND BOIS).

Rougier Gabon : Rougier Gabon : Société Anonyme avec Conseil d'Administration

N° RCCM : RG-LBV-2002B02214

N° Statistique : 791025 K

SOMIVAB : Société Anonyme avec Conseil d'Administration

N° RCCM : RG.LBV 2004 B 03725

N° Statistique : 790885 F

4. EMPLACEMENT GÉOGRAPHIQUE DE L'INTERVENTION

| PAYS | REGION / PROVINCE | NOM UFA /UGF (pour les concessionnaires) |
|-------|-------------------|--|
| Gabon | Ogooué-Ivindo | CFAD de l'OGOOUÉ-IVINDO CFAD de CFA CFAD de GSEZ |

5. DATES PREVISIONNELLES, DUREE, BUDGET, FINANCEMENT DEMANDE

| | | |
|---------------------|----------|----------------------------|
| Date début | Date fin | du 01/09/2022 au 1/09/2024 |
| Durée | | 24 mois |
| Budget estimé | | 448 200 Euros |
| Financement demandé | | 153 900 Euros |

6. RESUME DU PROJET (une page maximum)

Les sociétés forestières Rougier Gabon et SOMIVAB sont engagées dans la gestion forestière durable et l'aménagement depuis respectivement, le milieu des années 90 et les années 2010 : Rougier Gabon est certifiée FSC depuis 2008, tandis que SOMIVAB a obtenu son certificat de légalité en 2018 et se prépare pour la certification FSC® sur les futures CFAD de GSEZ.

Ainsi, la CFAD de l'Ogooué-Ivindo de Rougier Gabon, d'une superficie de 282 030 ha est gérée sous aménagement durable depuis 2004, année de validation de son plan d'aménagement. Elle jouxte toute la limite ouest du Parc National d'Ivindo. Elle est certifiée FM FSC depuis 2008. La politique de Rougier Gabon en matière de faune et de surveillance du territoire (FST) est matérialisée par la mise en place d'un programme spécifique, de patrouilles au sein de chaque CFAD, de gestion des données recueillies et des informations liées aux infractions constatées. Ce programme vise à se conformer au cadre législatif et institutionnel, mais également aux exigences de la certification FSC®.

SOMIVAB n'est pas concessionnaire mais gère actuellement le massif forestier de CFA – lot Biliba d'une superficie de 195 000 ha dont le plan d'aménagement a été validé en 2010. Ce lot est situé au milieu de la CFAD Ogooué-Ivindo de Rougier Gabon. Par ailleurs, la SOMIVAB a signé un partenariat avec GSEZ, qui va lui permettre d'exploiter les CFAD Mvoung, Kouye et Touro qui s'étendent vers le Parc National de Minkebe. La surveillance et la protection de la faune doivent être renforcées sur ces massifs riches en faune emblématique.

Le projet Brigade Faune Rougier - SOMIVAB prévoit la mise en place une brigade faune de surveillance/protection dans la zone de Koumameyong-Ovan-Booué adossée à un réseau d'information et d'activités de sensibilisation. Ceci renforcera le plan de protection de la faune des concessions Rougier Gabon et SOMIVAB, menacées par le grand braconnage. En particulier, la zone de l'Ivindo, et celle des concessions Foreex, paraissent particulièrement sensibles et importantes à protéger au vu de leur abondance en faune mais aussi de leur attrait pour le braconnage.

Un accent particulier sera mis sur cette zone mais le projet Brigade faune Rougier - SOMIVAB aura un impact au-delà de cette zone. La route nationale qui passe par Koumameyong sert également de

voie d'évacuation de produits fauniques illégaux et son contrôle sera renforcé vis-à-vis du trafic de faune.

L'Intervention permettra la mise en place d'une équipe pluridisciplinaire dédiée à la protection de la faune, sur un vaste territoire où la faune sera ainsi suivie selon les mêmes méthodes.

Conservation Justice dispose d'un accord de partenariat avec le Ministère en charge de la Faune et des Forêts. Ce partenariat a permis le lancement du projets AALF (Appui à l'Application de la Loi sur la Faune), qui consistent à développer des enquêtes sur le trafic de faune, faciliter les arrestations et le suivi juridique afin d'obtenir des condamnations exemplaires.

Au vu de ce contexte et de la complémentarité qui existe entre eux, Conservation Justice et les sociétés forestières Rougier Gabon et SOMIVAB souhaitent initier un partenariat spécifique pour garantir l'intégrité de la biodiversité du massif situé entre la zone de Booué, en périphérie du Parc National d'Ivindo, et les concessions Foreex, en bordure du Parc National de Minkebe,

L'Intervention travaillera dans les villages et centres urbains identifiés comme plaques tournantes du trafic de faune qui s'étend sur un vaste de rayons d'action, qui dépasse largement les limites des concessions concernées.

Par ailleurs, le projet bénéficiera de l'expérience du projet LCF CEB, financé par PPECF et que toutes les parties prenantes considèrent efficient (cf. rapports d'activités et d'évaluation).

En résumé, le projet Brigade faune Rougier-SOMIVAB a pour objectif spécifique de « *renforcer la surveillance et la protection des concessions forestières Rougier et SOMIVAB dans l'Ogooué-Ivindo vis-à-vis du grand braconnage via la mise en place d'une brigade de faune, d'un réseau d'information et le suivi juridique des interpellations réalisées* ». Ceci sera assuré sur le long terme sachant que la brigade faune sera créée officiellement et sur le long terme.

Les Résultats attendus sont liés aux quatre composantes de l'Intervention : Enquêtes, Opération, Suivi Juridique, Information/Communication. Des échanges d'information seront évidemment organisés avec le projet LCF CEB afin de couvrir un plus vaste paysage.

Une collaboration permanente sera également assurée avec le projet AALF.

PARTIE II : L'INTERVENTION

Section 1 : CONTEXTE

7. MOTIVATION DE L'INTERVENTION (150 mots maximum)

Le Gabon souhaite préserver son patrimoine naturel et assurer une gestion durable de la faune dans les concessions attribuées aux opérateurs économiques. Pour atteindre cet objectif, le pays révisé d'ailleurs actuellement la législation afin de renforcer l'importance du Plan de Protection de la Faune.

Le contexte national et international entraîne toutefois une augmentation de la pression de grand braconnage, ciblé principalement sur les éléphants. Rougier comme SOMIVAB ont décidé de renforcer leur système de protection de la faune mais lutter contre le grand braconnage et le trafic de faune n'est toutefois pas de leur seule compétence. C'est pourquoi une collaboration plus étroite avec les services étatiques compétents est indispensable, notamment en soutenant la mise en place d'une Brigade faune à Koumameyong. Plusieurs arrestations et les enquêtes menées confirment l'importance de l'axe Lalara-Makokou vis-à-vis du trafic de faune.

8. CONTEXTE DE L'INTERVENTION (150 mots maximum)

Rougier et SOMIVAB assurent une gestion durable de leur concession forestière depuis respectivement le milieu des années 90 et les années 2010. Elles sont toutes deux engagées dans le maintien d'une certification de gestion durable pour Rougier et d'un objectif de certification FSC-FM pour SOMIVAB.

En tant que sociétés tournées vers l'aménagement durable et la certification forestière, Rougier Gabon et SOMIVAB sont conscientes qu'elles doivent veiller à l'intégrité des forêts exploitées et à la faune qu'elles renferment. Les pressions importantes de braconnage constituent donc une menace évidente au processus de certification et au principe essentiel de durabilité.

Sachant que la principale pression sur la faune provient des centres urbains alimentés par des réseaux organisés opérant à grande échelle, l'intervention aura une large zone d'action, dépassant les concessions concernées et pouvant impacter des centres urbains situés à plusieurs dizaines voire centaines de kilomètres. Cette échelle justifie le recours indispensable à des partenariats avec des structures spécialisées, étatiques et privées, pouvant endiguer le développement d'un braconnage croissant et entraînant une augmentation de l'insécurité.

La mise en place d'une Brigade faune dépendant de la Direction Générale de la Faune et des Aires Protégées, renforcée et complétée par l'action de Conservation Justice, apparaît donc comme une solution adéquate et efficiente sur le long terme. Hormis les investissements initiaux, les dépenses à prévoir seront en effet prises en charge par les différents partenaires de la brigade faune.

9. DEFINITION DE L'OBJECTIF POURSUIVI (500 mots maximum)

L'objectif spécifique est de « renforcer la surveillance et la protection des concessions forestières Rougier et SOMIVAB dans l'Ogooué-Ivindo vis-à-vis du grand braconnage via la mise en place d'une brigade de faune, d'un réseau d'information et le suivi juridique des interpellations réalisées ».

Les résultats attendus seront développés en étroite collaboration par les différents partenaire. Ils sont au nombre de 4 :

- **R1 ENQUETES ET SENSIBILISATIONS (CJ) :** les enquêteurs et les informateurs collectent les informations dans la perspective de produire des preuves à l'encontre les grands braconniers et trafiquants de faune dans et en périphérie des concessions forestières concernées mais aussi dans les centres de trafic de faune éloignés en fonction des informations récoltées. Des zones sensibles sont identifiées par les différents partenaires au sein du projet. Un chargé sensibilisation

faune CJ collaborera avec le juriste mais aussi les enquêteurs et les informateurs. Il s'agit d'un agent employé par Conservation Justice et qui sera en contact avec les communautés pour les sensibiliser et les informer de la législation. En parallèle, il identifiera dans chaque village des points de contacts qui pourront transmettre des informations sur le trafic de faune et le braconnage dans et à l'extérieur du village.

- **R2 OPERATIONS (CJ)** : l'intervention assistera les Eaux et Forêts, l'Agence Nationale des Parcs Nationaux et les forces de l'ordre dans l'interpellation des grands braconniers et trafiquants de faune et l'acheminement des plaintes devant les juridictions. Outre des missions d'arrestations ciblées dans des centres urbains et des villages, des activités de Lutte Anti-Braconnage seront réalisées en forêt via l'appui et le renforcement de la Brigade faune.
- **R3 ASSISTANCE JURIDIQUE (CJ)** : l'Intervention disposera d'une cellule juridique qui aide au suivi des opérations et des cas en justice. Ce suivi part de l'interpellation, du suivi de la procédure à l'exécution de la peine. Le juriste veillera au respect de la législation à tous les niveaux (missions, opérations, communautés, autorités, tribunal) et renforcera le travail du chargé sensibilisation faune, en clarifiant la législation aux communautés.
- **R4 INFORMATION (CJ)** : l'Intervention transmettra des informations sur ses opérations aux organes de presse, ce qui constitue une mission d'éducation du et sert de moyen de dissuasion. Parallèlement, les populations locales sont informées sur leurs droits et devoirs et sont en communication permanente avec les agents du projet, en particulier le chargé du volet sensibilisation faune et le juriste. Outre ses actions de répression, la brigade faune assurera un service aux populations en matière de régularisation des fusils de chasse, de vulgarisation de la législation et de suivi du conflit hommes-faune.

A travers ces résultats, le grand braconnage et le trafic de faune seront réduits dans les concessions forestières et dans les zones tampons des Parcs Nationaux d'Ivindo, de Lopé et de Minkebe. Ceci consolidera le processus d'aménagement et de certification forestière durable.

10. BENEFICIAIRES ET PARTIES PRENANTES (400 mots maximum)

Le premier bénéficiaire est l'administration des Eaux et Forêts qui pourra renforcer ses actions dédiées à la bonne gouvernance des ressources naturelles et en particulier de la faune. Les 3 agents de la brigade seront formés en parallèle des 5 chargés faune et communautaires de Rougier et SOMIVAB pendant toute la durée du projet, de manière continue et approfondie. Et CJ maintiendra sa présence et collaboration avec la brigade après le financement PPECF.

Ensuite, le processus d'aménagement et de certification forestière sera renforcé pour Rougier et SOMIVAB. Il pourra bénéficier au reste d'entreprises forestières au Gabon qui pourront prendre exemple sur ce modèle coopératif.

Les communautés bénéficient également des avantages d'une gestion durable des concessions forestières concernées et des services apportés par la brigade faune : meilleure gestion de la faune et maintien d'une faune abondante pour les communautés, régularisation des fusils de chasse, suivi du conflit homme-faune, vulgarisation de la législation avec une meilleure prise en compte des droits de chaque partie.

Conservation Justice est également renforcée dans leur action nationale de lutte contre la criminalité faunique. Conservation Justice dispose d'un accord de partenariat avec le Ministère en charge de la Faune et des Forêts. Ce partenariat a permis le lancement des projets AALF (Appui à l'Application de la Loi sur la Faune) et ALEFI (Appui à la Lutte contre l'Exploitation Forestière Illégale), qui consistent à développer des enquêtes sur le trafic de faune et l'exploitation forestière illégale, faciliter les arrestations et le suivi juridique afin d'obtenir des condamnations exemplaires. Ces activités seront renforcées grâce au projet Brigade faune Rougier – SOMIVAB et seront pérennisées après le financement PPECF. Les principaux coûts sont des investissements initiaux qui ne seront plus nécessaires et Conservation Justice maintiendra sa collaboration avec la brigade faune de Koumameyong en partenariat avec Rougier et SOMIVAB.

Le responsable sensibilisation de CJ se focalisera sur les sensibilisations en matière de faune et formera les chargés communautaires et faune de Rougier et SOMIVAB sur ces aspects alors qu'ils travaillent en général davantage sur les Cahiers des Charges Contractuelles. Le juriste et l'enquêteur de CJ travailleront également avec les équipes de

Rougier et SOMIVAB sur le respect de la législation, la transmission d'informations sur le trafic de faune et à travers des missions conjointes de protection de la faune et surveillance du territoire voire de lutte anti-braconnage en collaboration avec la brigade faune. Tous ces échanges d'expérience couplés à des formations spécifiques permettront de rendre le système opérationnel pendant et après le financement PPECF.

Deux ateliers de formation seront organisés par le projet pour une cinquantaine d'agents des forces de l'ordre, des eaux et forêts et de l'ANPN, avec les chargés communautaires et faune de Rougier et SOMIVAB et le personnel de la brigade faune et de Conservation Justice. Bien que Conservation Justice considère que le problème principal n'est pas un manque de compétence technique, elle a réalisé 56 formations depuis 2011, aux bénéfices de 2963 agents et magistrats. Le but de ces formations est de renforcer la connaissance des procédures pénales, les cas en justice plutôt que par transaction mais aussi la collaboration entre structures et en particulier avec les forces de l'ordre.

Les chargés communautaires et faune de Rougier et SOMIVAB et les agents de la brigade faune seront également formés plus spécifiquement de manière continue durant toute la durée du projet grâce à la présence de Conservation Justice. Cela concerne le respect des procédures judiciaires, le respect des droits de l'Homme, les méthodes d'investigation et d'opérations, les méthodes de sensibilisation, les échanges d'information recueillies sur le terrain, ainsi que le respect de la législation de manière générale. Des formations plus spécifiques seront envisageables en fonction des besoins exprimés, notamment en matière de saisie et prise en charge d'animaux vivants ou de carcasses.

L'Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN) sera également bénéficiaire grâce à la protection renforcée de la périphérie des Parc Nationaux d'Ivindo, de Lopé et de Minkebe.

Section 2 : L'INTERVENTION

11. QUEL EST LE DEGRE D'INSERTION DE L'INTERVENTION DANS UNE DEMARCHE D'ECOCERTIFICATION ? (200 mots maximum).

L'intervention répond à des besoins concrets en termes d'écocertification légale et responsable dans le bassin du Congo. Dans le cas de ces certificats, les concessionnaires s'engagent à respecter tous les éléments de la législation, y compris ceux portant sur la durabilité écologique de l'aménagement forestier. Au Gabon, la législation prévoit la mise en place de Plans de Protection de la Faune, que ce projet viendra renforcer.

De plus, la gestion forestière durable et la certification forestière n'ont que peu de place dans un contexte institutionnel miné par le trafic et la corruption. Or, le développement de grand braconnage peut rapidement avoir des conséquences néfastes en matière de bonne gouvernance.

Les efforts effectués par Rougier et SOMIVAB en matière de certification forestière pourraient être compromis, si des réseaux organisés de trafic de faune réussissent à s'implanter et à diminuer l'Etat de droit au niveau local et national. Les complicités nécessaires au développement de ces réseaux de trafic de faune, nuisent également au processus de certification et à la due diligence exercée par les clients des concessions certifiées.

L'Intervention visera donc à lutter contre le trafic de faune et le grand braconnage mais de manière plus générale à garantir l'Etat de droit en luttant contre les formes de corruption et de complicités qui y sont liées. Cela permettra de manière plus large de garantir les droits des communautés locales, notamment par le maintien de la sécurité, la lutte contre la corruption et le maintien de services écosystémiques fournis par la forêt. Tous ces aspects sont hautement profitables à l'écocertification.

12. EN QUOI L'INTERVENTION REpond-ELLE AUX OBJECTIFS GENERAUX DU PPEFC? (200 mots maximum)

Consultez les notes directives pour obtenir des informations sur les domaines thématiques du PPEFC et son cadre logique en annexe IX des conditions particulières

Le résultat 1 du PPEFC II concerne les conditions institutionnelles et conceptuelles et, au sens large, le cadre législatif et les interventions à caractère « normatif ». Le projet contribuera à ce résultat en luttant contre le trafic de faune et le grand braconnage dans et en périphérie des concessions Rougier et SOMIVAB et dans des zones tampons des Parcs Nationaux d'Ivindo et de Minkebe. De manière plus générale, le projet appuiera Rougier et SOMIVAB et renforcera la brigade faune de Koumameyong et son antenne d'Ivindo en matière d'application de la loi sur la faune. Ceci constitue un aspect important de la certification forestière que le PPEFC défend également.

13. HYPOTHESES & RISQUES (200 mots maximum)

Indiquer les mesures d'atténuation des risques.

Les risques administratifs et institutionnels sont faibles sachant que Rougier et SOMIVAB sont présents dans la zone depuis une trentaine d'années et tournés vers la durabilité. De même, Conservation Justice fonctionne efficacement depuis douze ans au Gabon avec une confiance grandissante des autorités et des mandats renforcés sur le long terme.

Le risque existe que le Ministère des Eaux et Forêts ne maintiennent pas la Brigade Faune de Koumameyong. Ce risque est faible sachant que les autres brigades de faune ont été maintenues depuis des années et que ce type de partenariat est privilégié. Cela ne remettrait d'ailleurs pas en question les autres aspects que sont le suivi juridique et la mise en place d'un réseau d'information, avec des opérations organisées avec les forces de l'ordre qui constituent également un partenaire indispensable et central. Les actions utiles en ce sens seront maintenues sur le long terme avec la collaboration des différents partenaires dont Conservation Justice.

Les activités de répression et d'application de la loi seront menées dans le respect de la loi grâce à la présence et au suivi permanent de juristes de Conservation Justice. La collaboration et l'implication des Eaux et Forêts, de l'ANPN, des forces de l'ordre et des autorités judiciaires sera également fluide afin d'anticiper tout malentendu et de régler toute difficulté au plus vite.

La durabilité de l'appui de Rougier, SOMIVAB et Conservation Justice est garantie après la fin du financement du projet. D'ailleurs, les principaux coûts sont des investissements initiaux qui ne seront plus nécessaires par la suite. Le personnel concerné des différentes entités sera également formé et opérationnalisé pendant le projet. Précisons que Conservation Justice bénéficie d'un accord de partenariat sur le long terme et pour toute l'étendue du territoire gabonais. Elle s'engage à perpétuer les activités en partenariat avec la brigade faune de Koumameyong après la fin du financement PPEFC.

14. BUDGET DETAILLE DE L'INTERVENTION

Veillez fournir un budget détaillé du projet au format Microsoft Excel (**annexe III du modèle de Convention**) et le joindre à cette candidature. Lorsqu'une partie des fonds du projet sera issue d'une autre entité que PPEFC, veuillez-vous assurer que ces contributions sont clairement identifiées et imputées. Consultez les notes directives pour obtenir des informations sur les catégories de budget. **Le budget doit impérativement être libellé en EURO**

15. CADRE LOGIQUE DE L'INTERVENTION

Veillez démontrer à l'aide de l'**annexe VIII** que l'intervention s'inscrit bien dans le cadre logique du Programme tel que présenté à l'annexe IX.

CHECKLIST avant envoi à l'adresse email ***ppecf.comifac@gmail.com***

Avant d'envoyer votre proposition, veuillez vérifier que votre demande est complète en contrôlant les points suivants :

- Le formulaire (annexe I) de demande et ses annexes (III et VIII) sont complets et remplis conformément aux instructions fournies dans le formulaire de demande.
- Le formulaire de demande (Annexe I) et les annexes (III et VIII) appropriées sont soumis en version électronique (sur format word et excel exclusivement).
- Les trois annexes (I,III et VIII) sont rédigées en français.
- Le budget et les sources de financement escomptées éventuelles sont présentées selon le format du formulaire de demande (annexe III) et libellés en Euros (€).
- Les informations fournies dans le cadre logique de l'intervention (annexe VIII) sont présentées de manière claire et suffisamment détaillées pour faciliter une gestion et un contrôle efficaces du Programme et l'établissement de rapports d'avancement.
- La Charte du Programme (annexe II) applicable au contrat a été étudiée avec attention, si bien qu'avant de s'engager dans la préparation de l'Intervention, votre organisation est informée de ses droits et obligations dans le cas où votre proposition satisfait à l'ensemble des critères d'évaluation administrative et technique et où un contrat est proposé à votre organisation.

16. ANNEXES

Annexe IV : Lettres d'expression d'intérêt au projet de :

- Rougier Gabon
- SOMIVAB
- DGFAP Gabon